



TOUS EN GREVE ET DANS L'ACTION LE 30 JANVIER 2014 !

Suite à la forte mobilisation historique du 12 juin 2013, les Etats, sur initiative de la France, se sont prononcés contre le nouveau paquet SES2+ proposé par la Commission Européenne.

Néanmoins le processus législatif se poursuit et le projet est aujourd'hui dans les mains du Parlement Européen.

Cette phase permet aux eurodéputés de déposer des amendements, dans ce cadre l'ETF leur en a proposés. Suite à un lobbying efficace auquel FO a activement participé, une bonne partie des amendements d'ETF ont été pris en compte et déposés par les eurodéputés.

D'autres amendements sont également apparus et sont destructeurs pour la DGAC : certains réclament la séparation structurelle, la libéralisation des services dits annexes (services CNS, formation, information aéronautique, météo), la libéralisation des services de contrôle des tours et approches et la possibilité d'avoir un prestataire de service de la navigation aérienne publique ou privé avec mise en concurrence etc..

Afin de faire barrage à ces amendements et faire en sorte que soient votés ceux qui préservent la DGAC, il est nécessaire de mettre la pression sur le vote au Parlement (commission transport) qui aura lieu le 30 janvier 2014.

En parallèle **se poursuivent les discussions sur le RP2** (Reference Periode 2) entre les Etats et la Commission. **Les objectifs de la Commission dans ce projet sont totalement irréalistes**, notamment en terme de réductions des coûts qui, s'ils devaient être validés, porteraient gravement atteinte au fonctionnement de la DGAC. Il faut savoir que la Commission s'est toujours basée sur des évolutions du trafic aérien qui se sont systématiquement révélées fausses.

Les négociations n'ayant rien donné en décembre 2013, une décision devra être prise très rapidement, c'est à dire très certainement en février-mars. Il est donc là aussi primordial d'influencer les Etats et la Commission pour que les objectifs du RP2 soient réalistes et compatibles avec le fonctionnement et les investissements de la DGAC.

Pour dire non :

- à la libéralisation des services de la navigation aérienne et des services annexes,
- à la casse de la DGAC,
- aux objectifs irréalistes du RP2.

Pour dire oui :

- à la sauvegarde de la DGAC au sein de la fonction publique de l'Etat,
- à la priorité à la sécurité plutôt qu'à la réduction systématique des coûts,
- à un modèle de coopération entre FAB.

